

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 38/008/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 284/04 (AFR 38/003/2004 du 8 octobre 2004) et ses mises à jour (AFR 38/004/2004 du 14 octobre 2004, AFR 38/005/2004 du 19 octobre 2004 et AFR 38/006/2004 du 27 octobre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DÉTENTION AU SECRET

MAURITANIE

Abderrahmane Ould Mini (h)

Moustafa Ould Cheibany (h)

Cheikh Ould Abdallahi (h)

Amar Ould Amar Jowda (h)

Saleh Ould Hannena (h)

Ahmedou Ould Mbareck (h)

ainsi qu'au moins quatre autres personnes dont on ignore l'identité

trois personnes de nouveau arrêtées :

Jemil Ould Mansour (h)

Cheikh Mohamed El Hacen Ould Dedew (h), imam

El Moctar Ould Mohamed Moussa (h), ancien ambassadeur

Londres, le 22 novembre 2004

Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacen Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa, qui avaient été libérés le 16 octobre, ont de nouveau été appréhendés le 2 novembre à Nouakchott, la capitale de la Mauritanie. Amnesty International considère ces hommes comme des prisonniers d'opinion car ils sont détenus uniquement en raison de leurs convictions religieuses et politiques.

Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacen Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa ont été maintenus en détention au secret pendant quatorze jours dans un lieu inconnu, et, le 16 novembre, ils ont été inculpés de « *connivence dans la fabrication et la falsification de documents (photos) de nature à provoquer des troubles à l'ordre, porter préjudice à la sécurité intérieure et extérieure* ». Les trois hommes ont ensuite été transférés dans la prison centrale de Nouakchott, où ils sont autorisés à recevoir la visite de leurs parents et de leurs avocats.

Dans un communiqué adressé à la presse le 3 novembre, la police a accusé ces hommes de « *subversion* », après la parution dans divers médias mauritaniens, en particulier sur le site en langue arabe www.alakhbar.info, de photographies d'hommes encagoulés, dévêtus et menottés, qui étaient présentés comme des individus incarcérés dans le centre de détention de Ouad Naga à la suite du coup d'État manqué de juin 2003 et des deux autres tentatives présumées de putsch, en août et septembre 2004.

Les 16 et 18 novembre, les forces de sécurité ont violemment réprimé des mouvements de protestation contre le maintien en détention des trois hommes : des membres de leurs familles et des personnes ayant pris fait et cause pour eux s'étaient en effet rassemblés dans Nouakchott pour réclamer leur remise en liberté.

En octobre 2004, Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacen Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa avaient été maintenus au secret pendant six jours à l'École de police de Nouakchott avant d'être libérés sans inculpation.

Cheikh Ould Abdallahi serait toujours détenu au secret à l'École de police.

Selon les informations recueillies, Saleh Ould Hannena et Abderrahmane Ould Mini sont toujours à l'isolement cellulaire ; ils auraient les mains et les pieds entravés vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa ont de nouveau été arrêtés le 16 novembre ;

– dites qu'Amnesty International considère ces hommes comme des prisonniers d'opinion et demandez qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition ;

– faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de Cheikh Ould Abdallahi, qui est détenu au secret depuis la tentative présumée de coup d'État en septembre 2004 ;

– déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles plusieurs détenus ont été torturés par la police et demandez aux autorités de diligenter une enquête approfondie et de traduire en justice les responsables présumés de tels agissements ;

– exprimez votre inquiétude quant à l'état de santé des personnes actuellement détenues dans la prison de Ouad Naga et demandez instamment qu'il leur soit régulièrement permis de recevoir la visite de leur famille, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins dont elles pourraient avoir besoin.

APPELS À :

N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler très difficile en Mauritanie.

Procureur Général près de la Cour suprême :

Monsieur Abdelrahman Ould Abdi
Procureur Général près de la Cour suprême
Palais de Justice
Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 5194

Formule d'appel : Monsieur le Procureur Général,

Président de la République :

Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya
Président de la République
Présidence de la République
BP 184

Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications :

Monsieur Mohamed Ghaly Ould Chérif Ahmed
Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications
Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications
BP 195

Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Monsieur Diabira Bakary
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice, BP 350
Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 7002 (Si un correspondant vous répond, dites que vous souhaitez envoyer un fax.)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 JANVIER 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*